RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-7**	**Objet : Validation du plan de maîtrise sanitaire du restaurant scolaire**

Date de la convocation : 23/01/2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Catherine BONY, adjointe au maire
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
	Claudie NUNES	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
	Laëtitia CHAUMONT	
Violaine COROLLER		
	Jamal IDZIM	
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Exposé des motifs

La collectivité de Saint-Gervais-la-Forêt souhaite valider le plan de maîtrise sanitaire (PMS) du restaurant scolaire. Ce plan est essentiel pour garantir la sécurité alimentaire des élèves et répondre aux exigences réglementaires en vigueur.
La mise en place d'un PMS permet de structurer les mesures d'hygiène et de sécurité sanitaire, conformément aux réglementations européennes et nationales.
Cette délibération vise à formaliser l'engagement de la collectivité en matière de qualité et de sécurité alimentaire, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les formations obligatoires pour le personnel de restauration.

Visas juridiques

- Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.
- Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.
- Loi n° 2004-806 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
- Plan National de l'Alimentation (PNA).
- Loi EGALIM (loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous).

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-7-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

Considérants

Considérant la nécessité de garantir la sécurité alimentaire des élèves fréquentant le restaurant scolaire de Saint-Gervais-la-Forêt ;
Considérant les obligations réglementaires en matière de sécurité sanitaire des aliments, notamment les règlements (CE) n° 178/2002 et n° 852/2004 ;
Considérant l'importance de la formation du personnel de restauration aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité alimentaire ;
Considérant les exigences du Plan National de l'Alimentation (PNA) et de la loi EGALIM en matière de qualité et de traçabilité des produits alimentaires ;
Considérant les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres collectivités territoriales pour améliorer la qualité des prestations de restauration scolaire ;
Considérant l'engagement de la collectivité de Saint-Gervais-la-Forêt à promouvoir une alimentation saine, équilibrée et durable ;

Décisions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

- ***valide le plan de maîtrise sanitaire (PMS) joint en annexe ;***
- ***mandate le responsable du restaurant scolaire pour assurer le suivi et la mise à jour régulière du PMS ;***
- ***Charge le responsable du restaurant scolaire de la mise en œuvre des procédures et de la tenue des registres, tableurs… nécessaires à l'application et le contrôle.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 03/02/2025
Publié le 03/02/2025

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 30/01/2025
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Catherine BONY

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-7-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025